Conseil scolaire du Grand Nord

Plan d’accessibilité pluriannuel

Septembre 2019 – Août 2024

NOVEMBRE 2019

Plan d'accessibilité pluriannuel
du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Septembre 2019 – Août 2024

Préparé par le Comité du plan d'accessibilité

Conformément au Règlement de l'Ontario 191/11 et 165/16
***Normes d'accessibilité intégrées*, pris en vertu de la**
Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Novembre 2019

Cette publication est disponible aux endroits suivants :

- Site Web du conseil (adresse Web → Conseil → Accessibilité)
- Siège social du conseil

Pour l'obtenir dans des formats accessibles, veuillez communiquer avec le siège social du conseil.

Table des matières

	Page
Couverture	1
Page titre et renseignements sur la disponibilité du Plan	2
Table des matières	3
Sections :	
1. But	4
2. Objectifs	4
3. Engagement en matière de planification de l'accessibilité	4
4. Description du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	5
5. Membres du Comité du plan d'accessibilité	6
6. Stratégie de prévention et d'élimination des obstacles	7
7. Méthodes de détermination des obstacles	7
8. Réalisations récentes en matière d'élimination d'obstacles	8
9. Obstacles visés par le Plan pluriannuel de 2014 à 2017	9
10. Processus d'examen et de suivi	14
11. Communication du Plan	15
Annexes :	
	16

1.0 But

Le Plan d'accessibilité pluriannuel a été préparé conformément au Règlement de l'Ontario 191/11 et 165/16, *Normes d'accessibilité intégrées*, pris en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Il énonce également l'intention du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (« le conseil ») de s'acquitter de ses obligations aux termes de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*. Le Plan décrit les mesures que prendra le conseil sur la période de 5 ans comprise entre 2019 et 2024 pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles à l'égard des personnes handicapées qui travaillent, apprennent et participent à des activités en milieu scolaire, qu'il s'agisse d'élèves, de membres du personnel, de parents, de tuteurs ou tutrices, de bénévoles ou de visiteurs dans les bureaux et les écoles du conseil. Le Plan est établi en fonction de l'énoncé de politique du conseil sur les normes d'accessibilité :

« Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario vise à fournir, dans l'ensemble de ses installations, un environnement qui favorise l'indépendance, la dignité et le respect pour les élèves, les parents ou les tuteurs, le public et son personnel. »

2.0 Objectifs

Le présent plan :

2.1 Décrit le processus par lequel le conseil détermine, élimine et prévient les obstacles pour les personnes handicapées;

2.2 Rend compte des efforts récents du conseil pour éliminer et prévenir les obstacles;

2.3 Décrit les mesures que le conseil prendra de 2019 à 2024 pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles;

2.4 Inclut l'engagement du conseil de préparer un rapport annuel sur l'état d'avancement des mesures prises en vue de sa mise en œuvre;

2.5 Inclut l'engagement du conseil d'examiner et d'actualiser le présent plan au moins tous les 5 ans afin d'y apporter des modifications selon les besoins identifiés par le comité;

2.6 Décrit la façon dont le conseil mettra le présent plan à la disposition du public.

3.0 Engagement en matière de planification de l'accessibilité

Le conseil établit, examine et actualise le présent plan en consultation avec les personnes handicapées et avec son comité consultatif de l'enfance en difficulté et son comité du plan d'accessibilité. Le Plan est ensuite présenté au conseil élu, pour approbation.

Le conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario s'engage à :

3.1 Maintenir un comité du plan d'accessibilité;

3.2 Poursuivre les consultations avec son comité consultatif de l'enfance en difficulté et avec les personnes handicapées;

3.3 Veiller, dans la mesure du possible, à ce que ses politiques, ses directives administratives et ses pratiques soient conformes aux principes de l'accessibilité et de la conception universelle. Le Comité du plan d'accessibilité fournira au conseil, s'il y a lieu, des commentaires relatifs à l'accessibilité concernant les politiques et les directives administratives du conseil qui sont nouvelles ou font l'objet d'un examen;

3.4 Améliorer l'accès aux installations, aux politiques, aux programmes, aux pratiques et aux services pour les élèves, le personnel, les parents, les tuteurs ou tutrices, les bénévoles et les membres de la communauté. Le Comité du plan d'accessibilité sera chargé d'examiner les obstacles qui seront déterminés de façon continue et, dans la mesure du possible, de les inclure dans le Plan d'accessibilité pluriannuel.

La direction de l'éducation du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario a autorisé le Comité du plan d'accessibilité à examiner et à actualiser le présent plan, qui permettra au conseil de remplir ces engagements.

4.0 Description du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Mission

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, conscient de la nécessité d'un environnement sain, en collaboration avec ses communautés, fournit une éducation publique de langue française de la plus grande qualité afin de développer chez chaque élève les compétences et les valeurs qui lui permettront de réaliser son plein potentiel et d'assumer sa place comme citoyen et citoyenne du monde.

Vision

Notre Conseil est reconnu pour :

- l'excellence de l'éducation et des services aux élèves;
- l'amour des enfants et de jeunes;
- l'accueil des familles et des membres de la communauté;
- la qualité et la valorisation de la langue française;
- le dynamisme de son milieu et l'ouverture sur le monde;
- le soutien à la créativité et l'innovation;
- le souci à l'écologie.

Au CSPGNO, chaque école est un milieu de vie accueillant et sécuritaire qui valorise le dépassement de soi, la résilience et l'autonomie. Ensemble, le personnel scolaire, les familles et les communautés sont engagés à la réussite globale de chaque élève !

Valeurs

<u>Respect et valorisation</u>

- Notre travail est fondé sur la reconnaissance de la valeur et de l'unicité de chaque personne.
- Nous accueillons et valorisons la diversité.

Engagement et leadership

- Notre engagement se manifeste dans un appui soutenu et un encadrement individualisé où chaque élève est amené à évoluer vers son plein potentiel comme personne, comme membre actif de la communauté et comme citoyen ou citoyenne du monde.
- Notre conseil est engagé au développement continu du leadership.

Collaboration

- Nous cultivons l'entraide, le travail en équipe et la collaboration en réseau pour notre perfectionnement continu et l'atteinte de notre vision commune.

Langue et culture

- Nous préconisons la maîtrise et la valorisation de la langue française tant chez nos élèves que chez notre personnel.
- Nous croyons que l'école fait partie intégrante de la communauté de langue française et que la communauté fait partie intégrante de l'école.
- Nous mettons en valeur la culture franco-ontarienne.

Innovation

- Nous favorisons la recherche et l'évaluation en vue de l'amélioration continue et de l'innovation dans nos pratiques et nos approches.

Intégrité

- Nos décisions et nos actions sont empreintes de transparence, d'équité et d'authenticité.
- Nous définissons le succès non seulement en fonction des résultats, mais aussi en fonction de la manière responsable d'atteindre cet objectif.

Axes prioritaires d'action

- Apprentissage et enseignement
- Espace francophone et développement communautaire
- Engagement des parents et des familles
- Croissance institutionnelle
- Gestion et gouvernance efficaces

Gouvernance

Les 12 membres du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario sont élus tous les 4 ans lors d'un scrutin qui se tient en même temps que les élections municipales ontariennes.

Il y a aussi deux élèves-conseillers qui siègent à la table du Conseil. Ces élèves sont élus par leurs pairs au mois de mai de chaque année et leurs rôles est de représenter l'ensemble des élèves du palier secondaire du Conseil.

Le rôle des conseillères et des conseillers scolaires est de mettre l'accent sur la réussite et le bien-être des élèves et de participer à la prise de décisions avantageuses pour l'ensemble du Conseil tout en représentant les intérêts des électeurs de leur secteur. Ils doivent aussi communiquer les points de vue et les décisions du Conseil aux électeurs de leur secteur.

Région couverte : le CSPGNO offre une éducation publique de langue française de la plus grande qualité dans treize écoles élémentaires et huit écoles secondaires dans les communautés de Markstay, Noëlville, Sudbury, Elliot Lake, Blind River, Sault-Sainte-Marie, Wawa, Dubreuilville, Marathon, Manitouwadge, Longlac et Thunder Bay.

Grandeur du territoire : 550 000 km^2

Siège social :

296, rue Van Horne, Sudbury ON P3B 1H9
Téléphone : 705.671.1533
Sans frais : 1.800.465.5993
Télécopieur : 705.671.1720

Nombre d'écoles : 25

Nombre d'édifices gérés par le Conseil : 18

Total des effectifs : 2 655

Total du personnel à temps plein : 552

Prévisions budgétaires 2023/2024 : 84,7 millions

5.0 Membres du Comité du plan d'accessibilité

Membre du comité	Service	Coordonnées
Sébastien Fontaire	Direction de l'éducation	Téléphone : 705.671.1533, poste 2202 Courriel : sebastien.fontaire@grandnord.ca
Norma Saad	Surintendance de l'éducation	Téléphone : 705.671.1533, poste 2207 Courriel : norma.saad@grandnord.ca
Laura Ganyo	Surintendance de l'éducation	Téléphone : 705.671.1533, poste 2207 Courriel : laura.ganyo@grandnord.ca
Alain Gélinas	Surintendant des affaires	Téléphone : 705.671.1533, poste 2245 Courriel : alain.gelinas@grandnord.ca
Eric Despatie	Directeur des Ressources humaines	Téléphone : 705.671.1533, poste 2260 Courriel : eric.despatie@grandnord.ca
Carole Dubé	Directrice des Communications	Téléphone : 705.671.1533, poste 2233 Courriel : carole.dube@grandnord.ca
Carole Brouillard-Landry	Directrice des Services pédagogiques	Téléphone : 705.671.1533, poste 2230 Courriel : carole.brouillard-landry@grandnord.ca
Jocelyne Schiewek	Directrice – Services aux élèves	Téléphone : 705.671.1533, poste 2211 Courriel : Jocelyne.schiewek@grandnord.ca
André Vézina	Agent des Installations	Téléphone : 705.671.1533, poste 2256 Courriel : andre.vezina@grandnord.ca
Denis Ferron	Gérant de l'entretien et santé et sécurité	Téléphone : 705.671.1533, poste 2249 Courriel : denis.ferron@grandnord.ca

6.0 Stratégie de prévention et d'élimination des obstacles

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario tient compte des principes de la conception universelle, de l'accessibilité des milieux et des pratiques inclusives dans toutes ses politiques et directives administratives et dans tous ses programmes et services. Le conseil évalue ses programmes, ses politiques et ses pratiques afin d'améliorer l'accessibilité de manière continue. Ce processus se poursuit grâce à l'établissement de son plan d'accessibilité pluriannuel et met l'accent sur les normes établies en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

7.0 Méthodes de détermination des obstacles

Le Comité du plan d'accessibilité a l'intention d'utiliser les méthodes suivantes pour déterminer les obstacles :

Méthode	**Description**	**État d'avancement**
Revue de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*	- Loi inclus - Document de la CSEO	2023-2024
Examen des rapports du service des installations sur le milieu physique	Le Comité envisage la tenue de sondages dans les immeubles visés et détermine les critères applicables aux mesures devant figurer dans la stratégie pluriannuelle.	2023-2024

8.0 Réalisations récentes en matière d'élimination d'obstacles

Les nouvelles écoles qui ont été construites sont conformes aux codes du bâtiment en vigueur et incluent l'accès de plain-pied, des ouvre-portes, des ascenseurs (s'il y a plus d'un étage) et des toilettes accessibles.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario a révisé la ligne de conduite et a créé les directives administratives suivantes :

- Ligne de conduite F-009 Accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap (24 février 2010)
- Directive administrative F-009 Accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap – Service à la clientèle (16 octobre 2013)
- Directive administrative F-009 Accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap – Communication (6 janvier 2014)
- Directive administrative F-009 Accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap – Emploi (20 décembre 2013)
- Directive administrative F-009 Accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap – Transport scolaire (11 février 2014)

9.0 Obstacles visés dans le Plan d'accessibilité pluriannuel

Le présent plan d'accessibilité pluriannuel indique les mesures que le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario compte prendre de 2019 à 2020 pour déterminer et éliminer les obstacles à l'accessibilité dans les domaines visés par le Règlement 191/11 et 165/16. De plus, le conseil va poursuivre ses travaux en cours en vue de déterminer et d'éliminer les obstacles dans le milieu physique de ses installations.

2018-2019

Type d'obstacle	Endroit	Mesure	Entrée en vigueur
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner la situation de la formation sur la sensibilisation à l'accessibilité pour veiller à ce que les nouveaux membres du personnel aient été formés.	Pendant toute l'année 2018-2019
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner et actualiser au besoin les politiques et les directives du conseil sur l'accessibilité.	Pendant toute l'année 2018-2019
Relatif à l'information et aux communications	Bibliothèques scolaires	Examiner dans quelle mesure les bibliothèques scolaires sont prêtes à fournir, sur demande, des formats accessibles ou prêts à être convertis de leurs ressources numériques ou multimédias.	Pendant toute l'année 2018-2019, en vue de l'échéance de conformité fixée à 2020
Relatif à l'information et aux communications	Ensemble du conseil	Examiner les fonctions d'accessibilité de toutes les mises à jour et de tous les achats liés aux sites Web du conseil et des écoles, en vue de la conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0, Niveau AA.	Pendant toute l'année 2018-2019, en vue de l'échéance de conformité fixée à 2021

2019-2020

Type d'obstacle	Endroit	Mesure	Entrée en vigueur
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner la situation de la formation sur la sensibilisation à l'accessibilité pour veiller à ce que les nouveaux membres du personnel aient été formés.	Pendant toute l'année 2019-2020
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner et actualiser au besoin les politiques et les directives du conseil sur l'accessibilité.	Pendant toute l'année 2019-2020
Relatif à l'information et aux communications	Ensemble du conseil	Examiner les fonctions d'accessibilité de toutes les mises à jour et de tous les achats liés aux sites Web du conseil et des écoles, en vue de la conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0, Niveau AA.	Pendant toute l'année 2019-2020, en vue de l'échéance de conformité fixée à 2021

2020-2021

Type d'obstacle	Endroit	Mesure	Entrée en vigueur
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner la situation de la formation sur la sensibilisation à l'accessibilité pour veiller à ce que les nouveaux membres du personnel aient été formés.	Pendant toute l'année 2020-2021
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner et actualiser au besoin les politiques et les directives du conseil sur l'accessibilité.	Pendant toute l'année 2020-2021
Relatif à l'information et aux communications	Ensemble du conseil	Examiner les fonctions d'accessibilité de toutes les mises à jour et de tous les achats liés aux sites Web du conseil et des écoles, en vue de la conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0, Niveau AA.	Pendant toute l'année 2020-2021, en vue de l'échéance de conformité fixée à 2021

2021-2022

Type d'obstacle	Endroit	Mesure	Entrée en vigueur
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner la situation de la formation sur la sensibilisation à l'accessibilité pour veiller à ce que les nouveaux membres du personnel aient été formés.	Pendant toute l'année 2021-2022
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner et actualiser au besoin les politiques et les directives du conseil sur l'accessibilité.	Pendant toute l'année 2021-2022
Relatif à l'information et aux communications	Ensemble du conseil	Examiner les fonctions d'accessibilité de toutes les mises à jour et de tous les achats liés aux sites Web du conseil et des écoles, en vue de la conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0, Niveau AA.	Puisque l'exigence Web 2.0 Niveau AA est plus complexe, nous allons maintenir pour l'année suivante.

2022-2023

Type d'obstacle	Endroit	Mesure	Entrée en vigueur
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner la situation de la formation sur la sensibilisation à l'accessibilité pour veiller à ce que les nouveaux membres du personnel aient été formés.	Pendant toute l'année 2022-2023
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner et actualiser au besoin les politiques et les directives du conseil sur l'accessibilité.	Pendant toute l'année 2022-2023
Physique	À déterminer	Doter les installations de caractéristiques favorisant l'accessibilité.	Pendant toute l'année 2022-2023

2023-2024

Type d'obstacle	Endroit	Mesure	Entrée en vigueur
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner la situation de la formation sur la sensibilisation à l'accessibilité pour veiller à ce que les nouveaux membres du personnel aient été formés.	Pendant toute l'année 2023-2024
Systémique	Ensemble du conseil	Examiner et actualiser au besoin les politiques et les directives du conseil sur l'accessibilité.	Pendant toute l'année 2023-2024
Physique	À déterminer	Doter les installations de caractéristiques favorisant l'accessibilité.	Pendant toute l'année 2023-2024

10.0 Processus d'examen et de suivi

Le Comité du plan d'accessibilité se réunit régulièrement pendant l'année pour suivre l'avancement et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies d'élimination et de prévention des obstacles et pour planifier l'amélioration de l'accessibilité dans l'ensemble du conseil.

Le Comité veille à ce que les mesures suivantes soient prises relativement au Plan d'accessibilité pluriannuel :

a) Chaque année, un rapport d'étape fait le point sur l'avancement des mesures prises pour mettre en œuvre le Plan.

b) Au moins tous les 5 ans, le Plan est examiné et actualisé en consultation avec les personnes handicapées, le Comité consultatif sur l'enfance en difficulté et les autres comités compétents du conseil.

11.0 Communication du Plan

En plus de mettre le Plan d'accessibilité pluriannuel à la disposition du public comme il est indiqué à la page 2 ci-dessus, le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario affichera chaque année sur son site Web un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan. Il répondra également aux demandes de formats accessibles du Plan.

Les questions et les commentaires se rapportant au Plan d'accessibilité pluriannuel peuvent être adressés à la personne suivante :

Alain Gélinas, surintendant des affaires
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
705.671.1533, poste 2245